

DOSSIER DE PRESSE

26 SEPTEMBRE

JOURNÉE MONDIALE DE LA CONTRACEPTION



Donner à tout âge de la vie l'accès à l'information et aux moyens nécessaires en matière de prévention, contraception, contraception d'urgence et IVG.

Le 26 septembre, journée mondiale de la contraception : les clés pour mieux connaître les possibilités d'accès à la contraception en Normandie

L'Agence régionale de santé (ARS) Normandie et l'Assurance Maladie se font écho de cette 15^{ème} édition avec pour objectifs de mieux informer les jeunes sur les différents moyens de contraception, afin d'en améliorer l'accès, leur permettre de vivre une sexualité sans risque et limiter le nombre de grossesses non désirées. Les parents, les professionnels de l'éducation et de la santé jouent un rôle essentiel auprès des jeunes. En effet, il s'agit d'aider les jeunes à s'exprimer, s'informer et de les orienter dans leurs démarches de prévention.

La France s'est dotée en 2017 d'une Stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS), plaçant la santé sexuelle comme une composante essentielle de la santé, intégrée à la Stratégie nationale de santé 2018-2022.

Pour garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger, ainsi que le respect de ses droits, dans une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, exemptes de coercition, de discrimination et de violence, la SNSS se décline concrètement en actions. La seconde feuille de route 2021-2024 a notamment pour ambition de faire que chacune et chacun soit acteur de sa vie sexuelle en donnant à tout âge de la vie, l'accès à l'information et aux moyens nécessaires en matière de prévention, contraception, contraception d'urgence et interruption volontaire de grossesse (IVG).

Contacts presse

ARS Normandie – Yohan Letertre
Tél : 06 98 35 20 15
Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Assurance Maladie - Hugo Benoît
Tél : 02 50 01 40 40
Mél : hugo.benoit@assurance-maladie.fr

La contraception gratuite pour les moins de 26 ans

La prise en charge intégrale des frais liés à la contraception pour les assurées mineures et femmes de moins de 26 ans est garantie depuis le 1er janvier 2022. Ces personnes peuvent consulter un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de santé sexuelle.

Ainsi, l'Assurance Maladie (Assurance Maladie obligatoire et aide médicale de l'Etat (AME)) prend en charge à 100% et sans avance de frais le coût de la contraception et les actes qui y sont liés. Cela comprend :

- Une 1ère consultation de contraception (la première consultation gynécologique n'implique pas forcément un examen gynécologique comme un frottis par exemple. Ce dernier est réalisé seulement si la patiente n'y est pas hostile ou si son état de santé le nécessite (mais attention, les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge);
- Une consultation de suivi (par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme) au cours de la 1e année d'accès à la contraception ;
- Une consultation annuelle à partir de la 2ème année d'accès à la contraception, réalisée par un médecin ou une sage-femme. Au cours de cette consultation peuvent être prescrits une contraception et/ou un examen de biologie médicale (glycémie à jeun, cholestérol total, triglycérides);
- Les contraceptifs remboursables (pilules de 1ère ou de 2ème génération, implant contraceptif hormonal, stérilet ou dispositif intra-utérin, diaphragme, préservatifs) ;
- Les actes liés à la pose, au changement ou retrait d'un dispositif contraceptif ;
- Certains examens de biologie médicale annuels, liés au suivi, une fois par an

Rappel : l'ensemble de ce dispositif (consultations, prescriptions d'examens biologiques, délivrance de la contraception) peut être, à chaque étape, protégé par le secret **si la mineure le demande**. En effet, chaque professionnel de santé garde l'identité de la mineure pour lui et ne la divulgue à personne (pas même à sa famille). L'assurance Maladie ne transmet aucun relevé de remboursement concernant les actes réalisés. Pour être sûr d'en bénéficier, **il faut le demander à chacun des professionnels rencontrés**.

L'objectif de ces mesures est de favoriser le recours à la contraception en fonction des besoins et limiter les IVG **en améliorant l'accessibilité, la confidentialité et en supprimant le frein financier et en garantissant le secret**.

La consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (CCP)

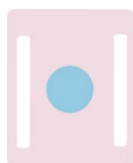
La consultation longue infections sexuellement transmissibles/contraception pour les jeunes filles mineures se transforme en 2022 en consultation de santé sexuelle, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles (CCP).

Cette consultation est ouverte aux assurés de moins de 26 ans : mineur(e)s, hommes et femmes. Elle permet d'aborder des sujets relatifs à la santé sexuelle et reproductive dans une approche globale (prévention et promotion, contraception, vaccination, dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles, repérage des situations de violences et/ou discrimination en rapport avec la vie sexuelle). Cette consultation peut être réalisée par un médecin généraliste, un gynécologue, un gynécologue-obstétricien, un pédiatre ou une sage-femme et est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Le tiers payant doit être appliqué.

Cette consultation est confidentielle. Le médecin ou la sage-femme doit informer du droit à l'anonymat pour cette prestation et doit respecter la décision du patient en utilisant le cas échéant un Numéro d'Inscription au Répertoire – NIR anonyme. Cette consultation est protégée par le secret pour les mineur(e)s s'ils le demandent au professionnel.

En Normandie, **6 369 consultations de santé sexuelle**, de contraception et de prévention des infections sexuellement transmissibles ont été réalisées en 2021 (source SNDS). Le taux de recours à cette consultation est en augmentation chaque année depuis sa mise en place.

Focus sur le contraceptif d'urgence



C'est une méthode de **rattrapage** à utiliser lorsqu'il y a eu un **rapport sexuel non ou mal protégé (accident de préservatif, oubli de pilule, etc.)**.

La contraception d'urgence hormonale se présente sous la forme d'un comprimé unique.

C'est **une méthode de contraception « d'urgence »** : elle est moins efficace qu'une méthode régulière. **Plus elle est utilisée tôt après le rapport, plus elle sera efficace**. Toutefois, **elle peut être prise jusqu'à 3 jours** (72 heures) après un rapport sexuel non ou mal protégé, pour Norlévo® (ou son générique «Levonorgestrel»), **voire jusqu'à 5 jours** (120 heures) après un rapport sexuel non ou mal protégé pour Ellaone®.

La contraception d'urgence hormonale peut être délivrée aux mineures gratuitement, de façon anonyme et sans prescription médicale quel que soit le médicament utilisé :

- dans une pharmacie ;
- dans un centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF) ;
- dans un CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites et des infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- auprès de l'infirmière scolaire des établissements d'enseignement du second degré pour les collégiennes ou lycéennes ;

Les étudiantes majeures ou mineures peuvent obtenir anonymement et gratuitement la contraception d'urgence dans un service universitaire ou interuniversitaire de médecine préventive et de prévention de la santé (SUMPPS).

La contraception d'urgence est disponible gratuitement auprès de l'infirmière scolaire pour les lycéennes majeures. Pour les femmes majeures, la contraception d'urgence est également disponible en CeGIDD ou en pharmacie, mais est payante sans ordonnance, et remboursée à 65% par l'Assurance Maladie sur prescription médicale. Dans les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), elle est disponible sans prescription médicale, de façon anonyme et gratuite, pour les majeures sans couverture sociale.



UN RAPPORT NON
OU MAL PROTÉGÉ ?



UN OUBLI
DE PILULE ?



5 JOURS MAXIMUM
POUR AGIR

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CONTRACEPTION D'URGENCE [ONSEXPRIME.FR](https://onsexprime.fr)

L'IVG (interruption volontaire de grossesse)

Le parcours d'accès à l'IVG a été facilité en 2021. Désormais, l'Assurance Maladie avance l'intégralité des frais liés à une interruption volontaire de grossesse (IVG).

De plus, les délais de recours légaux à l'IVG médicamenteuse et chirurgicale ont été allongés de deux semaines. Ainsi, ce délai est désormais jusqu'à neuf semaines d'aménorrhée (ou sept semaines de grossesse) pour l'IVG médicamenteuse et jusqu'à seize semaines d'aménorrhée (ou quatorze semaines de grossesse) pour l'IVG chirurgicale.

Focus sur le préservatif (méthode de contraception "barrières")



femmes.

Parmi tous les moyens de contraception, **le préservatif interne et le préservatif externe sont les seuls moyens de contraception assurant une protection contre les infections sexuellement transmissibles (IST)**. La dénomination du préservatif interne (autrefois appelé préservatif féminin) a été revue afin de montrer que son utilisation n'est pas réservée qu'aux

Le préservatif est un moyen de contraception efficace à condition d'être utilisé lors de toute pénétration et quel que soit le moment du cycle. Les préservatifs peuvent être utilisés seuls ou en association avec un autre moyen de contraception (pilule, implant, patch, dispositif intra-utérin ou stérilet, etc.).

Les lubrifiants intimes et préservatifs sont des dispositifs médicaux. A ce titre ils portent le marquage CE, ce qui indique qu'ils sont conformes à l'ensemble des exigences réglementaires qui s'y appliquent, établies par les directives européennes correspondantes et reprises dans le code de la santé publique.

Les préservatifs EDEN des laboratoires Majorelle et « Sortez couverts » des laboratoires Polidis sont remboursés par la Sécurité sociale.

Médecins spécialistes, généralistes et sages-femmes peuvent, depuis le 10 décembre 2018, prescrire à des hommes ou des femmes un préservatif pris en charge par l'Assurance Maladie à 60 % du coût. La complémentaire santé / mutuelle pourra choisir ou non de prendre la différence à sa charge, il faudra se renseigner auprès d'elle.

Le préservatif interne



Il peut être **utilisé par les femmes mais aussi plus largement pour toutes les personnes ayant des rapports vaginaux ou anaux, y compris des hommes, des personnes transgenres, quelles que soient leurs identités et pratiques**. Le préservatif interne est muni d'un anneau souple et se place dans le vagin (avec anneau) et dans l'anus (sans anneau) avant le rapport sexuel. Il peut donc se mettre à l'avance, et peut se garder pendant maximum 8h. Il doit être changé à chaque nouveau ou nouvelle partenaire.

Le préservatif interne est parfois distribué gratuitement dans certaines associations, des CeGIDD, des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), des associations du planning familial, etc.

En 2021, plus de 20 000 préservatifs ont été prescrits en Normandie (source SNDS et Assurance Maladie). Les préservatifs peuvent être prescrits aux hommes et aux femmes.

Où trouver information et soutien ?

- **0 800 08 11 11 - Numéro national anonyme et gratuit**

Un numéro national anonyme et gratuit est ouvert du **lundi au samedi de 9h à 20h**.

Il permet de répondre à toutes les demandes d'information, de conseil, de soutien et d'orientation en matière d'IVG, mais aussi de sexualité et de contraception. Ce numéro, confié au Mouvement français du planning familial, garantit des informations neutres et objectives sur les droits sexuels et reproductifs des femmes.

- **Des sites internet de Santé publique France pour aider les jeunes à mieux s'informer**

Pour trouver le moyen de contraception adapté à sa situation, trouver des conseils et des contacts, poser des questions : www.choisirsacontraception.fr

Pour répondre aux questions sur la sexualité : www.onsexprime.fr

Pour trouver des infos, poser des questions sur la santé : www.filsantejeunes.com

- **Les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes**

Les professionnels de santé, médecins, gynécologues et sages-femmes, sont là pour renseigner les adolescentes et les femmes, les aider à choisir la contraception qui leur convient et la leur prescrire.

- **Les Plannings familiaux**

Les coordonnées des plannings de Rouen, Caen et Alençon sont disponibles sur : www.planning-familial.org/fr

- **Les Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) en Normandie**

Les CPEF assurent des consultations de contraception ainsi que des actes de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale :

Eure et Seine-Maritime : <https://ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification.html#hautenormandie>

Calvados, Manche, Orne : <https://ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification.html#bassenormandie>

- **Les Centres gratuits de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles**

Les CeGIDD accueillent toute personne souhaitant une information ou un dépistage et contribuent à la prévention des risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception : www.sida-info-service.org/annuaire/Centre-De-Depistage-VIH-Sida-Region-Normandie

- **Les pharmaciens**

Les pharmaciens sont présents pour délivrer la contraception, informer et orienter l'ensemble des femmes. Ils délivrent également gratuitement et de façon anonyme la contraception d'urgence aux mineures sur simple déclaration de leur part.

- **Les infirmières scolaires des collèges et lycées**

Les infirmières scolaires des collèges et lycées peuvent informer, orienter et délivrer la contraception d'urgence aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées.

- **Les services universitaires et inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)**

Ils sont autorisés à délivrer la contraception d'urgence, à titre gratuit. La délivrance est accompagnée de conseils de prévention aux étudiantes qui en font la demande, par les médecins, sages-femmes et infirmier(es). Les étudiants peuvent aussi y trouver de l'information. La contraception est l'affaire de tous.

- **Site du Service Public d'information en santé**

Pour accéder à un annuaire et une cartographie de l'offre en santé sexuelle et reproductive en France : <https://www.sante.fr>

Chiffres clés en Normandie

- Naissances en Normandie, en 2021

Territoires	Naissances mineures 2021	Naissances 2021	Taux de naissances chez les moins de 18 ans pour 1000 naissances 2021
NORMANDIE	104	32 782	3,2
France entière	3 556	732 351	4,9

Source PMSI 2021

En 2021, en Normandie, une augmentation des naissances, tout âge confondu, de plus de 1,4 % a été observée (ce qui est inédit depuis 2010). La Normandie fait d'ailleurs partie des 5 régions pour lesquelles l'évolution des naissances a le plus rebondi en 2021 (derrière la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, les Pays de la Loire et la Bretagne) (source INSEE 2021).

La Normandie présente un taux d'accouchements chez les mineures inférieur à celui de la France. Au sein du territoire normand, les effectifs sont trop faibles pour que les écarts soient significatifs. On ne peut donc conclure à un phénomène plus marqué sur un département en particulier.

- Les interruptions volontaires de grossesse chez les 15-49 ans en 2021

Territoires	Nombre IVG chez les 15-49 ans	Taux de recours à l'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans
14	1 581	10,6
27	1 648	12,8
50	884	9,3
61	508	9,5
76	3 499	12,6
Normandie	8 120	11,6
France entière	221 908	15,74

Source SNDS

La Normandie présente un taux de recours à l'IVG inférieur à la France entière. Ce taux de recours en Normandie est en diminution par rapport à 2020 (-4,6 %), notamment concernant le nombre d'IVG réalisées à l'hôpital.

- Les IVG chez les mineures en 2021

Territoires	Nombre IVG chez les moins de <18 ans	Taux de recours à l'IVG pour 1000 femmes de moins de 18 ans
14	48	3,9
27	52	4,5
50	32	3,5
61	32	6,3
76	129	5,5
Normandie	293	4,8
France entière	5 577	4,9

Source SNDS
 Différence significative

La Normandie présente un taux de recours à l'IVG chez les mineures similaire à celui de la France entière. L'Orne est le département où le taux est le plus important.

Actions en Normandie :

- A retrouver sur le site internet de l'ARS Normandie